

## CERTIFICAT RESTREINT D'OPÉRATEUR - SMDSM

### Références réglementaires :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Tableau A-IV/2-1

**Objectifs :** Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM

Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence

### Prérogatives du certificat :

Le Certificat Restreint d'Opérateur SMDSM permet à son titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques des navires utilisant les fréquences et techniques du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM).

**Ce certificat est valable en zone A1 (en France : 20 milles de la côte – c'est à dire pour une navigation à portée des stations côtières fonctionnant en ondes métriques : la VHF) et sur tous les types de navires.**

### Méthodes mobilisées :

La formation se déroulera sur simulateur Transas/Wartsila avec une alternance de cours pratiques et d'apports théoriques. Chaque module sera évalué par une épreuve orale ou écrite.

### Modalités pédagogiques :

INTITULÉ	Total
<p><b>A- <u>Connaissance du SMDSM</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédures SMDSM</li> <li>- correspondances publiques et tarification</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">■ Epreuve écrite</p> <p><b>B- <u>Pratique de l'anglais maritime</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>procédures générales</b> (coef. 2) utilisées dans les télécommunications, procédures de détresse et correspondance publique</li> <li>- <b>langue anglaise</b> (coef. 2), connaissance des phrases types relatives aux communications de détresse et de sauvetage.</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">■ Epreuve orale</p> <p><b>C- <u>Utilisation du matériel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM</li> <li>- Aptitude à manipuler des équipements ou des simulateurs.</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">■ Epreuve pratique</p>	24
<b>Durée de la Formation</b>	<b>24</b>

\*Les candidats ne sont admis à subir les épreuves orales et pratiques que s'ils ont obtenu au moins la note de 8 à l'épreuve écrite. Une note inférieure à 12 à l'épreuve pratique est éliminatoire.

Les candidats ne sont déclarés définitivement admis à l'examen que s'ils ont obtenu après application des coefficients la note moyenne de 12 à l'examen.

Nombre de jours : 3 jours

**Coût : 400 €**